

Bonjour,

Casseneuil est une Commune du Lot-et-Garonne qui dispose de 39 gîtes indépendants avec piscine pouvant accueillir de 2 à 6 personnes.

Nous souhaitons apporter notre contribution pour saluer le travail des soignants effectués dans des conditions physiques et psychologiques très difficiles.

Ainsi, nous proposons un bon cadeau de 150 Euro à valoir sur la valeur du séjour dans nos gîtes du 27/06/2020 au 21/09/2020, dans la limite de nos disponibilités.

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer l'affiche ci-après à l'ensemble du personnel de votre établissement.

Nous restons à votre entière disposition.

Nous vous apportons tout notre soutien.

Cordialement

Le Maire, Daniel DESPLAT



COMMUNE DE CASSENEUIL



Village Vacances les 3 Rivières



Au cœur du Lot-et-Garonne, venez découvrir notre magnifique site de 39 gîtes classé 2 épis par Gites de France, 2 Clés par Clé Vacances et labellisé gîtes de pêche.

Un cadre authentique, verdoyant et naturel, un lieu de vie remarquable, pour des vacances vertes agréables où se mêlent accueil chaleureux, loisirs sportifs, convivialité, partage du terroir, gastronomie locale et découverte touristique.

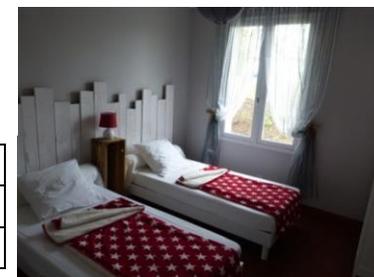
Le Village Vacances les Trois Rivières un site où plus on y vient, plus on s'y sent bien...



Le Maire, Daniel DESPLAT

**SOLIDARITE AVEC LES SOIGNANTS
BON CADEAU DE 150 €***

TARIFS HORS REDUCTION



MOYENNE SAISON Du 24/08/2020 au 21/09/2020	Gîte 2 personnes	354 €
	Gîte 4 personnes	439 €
	Gîte 6 personnes	524 €
HAUTE SAISON Du 27/06/2020 au 4/07/2020 Du 15/08/2020 au 22/08/2020	Gîte 2 personnes	429 €
	Gîte 4 personnes	534 €
	Gîte 6 personnes	600 €
TRES HAUTE SAISON Du 4/07/2020 au 15/08/2020	Gîte 2 personnes	479 €
	Gîte 4 personnes	594 €
	Gîte 6 personnes	667 €

*Réduction de 150 Euro, à valoir sur la valeur du séjour du 27/06/2020 au 21/09/2020, dans la limite des disponibilités. Offre réservée exclusivement aux soignants pour leurs propres séjours (limité à 1 par foyer). Le montant de 150 Euro ne pourra donner lieu à avoir ou à remboursement. La présentation d'un justificatif professionnel établi par l'employeur sera demandé.